

# Demande de Passeport

## **MAIRIE**

Place Roger Salengro  
69150 Décines-Charpieu

- ▶ Lundi, mercredi et vendredi : 8h30-12h15, 13h30-17h ;  
Mardi : 8h30-12h15, 13h30-18h15  
Jeudi : 13h30-17h
- ▶ Accueil : 04 72 93 30 30



Retrouvez toute les infos  
en ligne sur

- ▶ [www.decines-charpieu.fr](http://www.decines-charpieu.fr)  
Rubrique : espace citoyen



## Demande de passeport

### **MAIRIE**

Place Roger Salengro  
69150 Décines-Charpieu

- ▶ Lundi, mercredi et vendredi : 8h30-12h15, 13h30-17h ;  
Mardi : 8h30-12h15, 13h30-18h15  
Jeudi : 13h30-17h
- ▶ Accueil : 04 72 93 30 30

### **Qui ?**

- ▶ Toute personne mineure (accompagnée du représentant légal) ou majeure de nationalité française.
- ▶ La présence pour les enfants est obligatoire lors du dépôt de dossier par contre elle n'est pas indispensable lors du retrait du titre pour les enfants de moins de 12 ans.

---

### **Délais estimatifs ?**

- ▶ Le délai d'obtention du passeport varie en fonction du nombre de demandes.  
Ce délai peut être important à l'approche des vacances scolaires.

---

### **Comment ?**

- ▶ Faire sa pré-demande sur [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)
- ▶ Prendre rendez-vous au service Etat Civil/ Formalités,  
via le Portail Citoyen [www.decines-charpieu.fr](http://www.decines-charpieu.fr).

---

### **Coût ?**

- ▶ Pour les personnes majeures : 86 euros en timbres fiscaux.
- ▶ Pour les personnes mineures de 15 à 18 ans : 42 euros en timbres fiscaux.
- ▶ Pour les personnes mineures de moins de 15 ans : 17 euros en timbres fiscaux
- ▶ Vous pouvez vous procurer les timbres fiscaux, lors de la pré-demande sur [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr), auprès d'un buraliste ou du trésor public ou par achat électronique sur le site [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr)

#### **GRATUITÉ DANS CERTAINS CAS :**

- ▶ Changement d'état civil, changement d'adresse, manque de feuillet disponible pour les visas, erreur de l'administration lors de l'établissement.

**Attention : la gratuité s'applique uniquement sur la période de validité du passeport à renouveler.**

---

### **Pièces à fournir ?**

- ▶ Votre pré-demande.
- ▶ Tout document avec photo émanant d'une administration publique.
- ▶ Tout justificatif de domicile de moins d'un an (originaux de factures eau, électricité, gaz, Impôts-quittances de loyer émanant de l'organisme bailleur...).
- ▶ Photo aux normes de moins de 6 mois obligatoirement pour les personnes mineurs et moins de 2 ans pour les personnes majeures (sinon, rejet de demande par la préfecture).
- ▶ Lors du dépôt de dossier vous devrez apporter l'ancien titre, en cas de perte ou de vol, vous devrez fournir la déclaration correspondante.

**Attention : Pour le retrait du nouveau titre, vous devrez impérativement nous remettre l'ancien titre.**